## COSMAÉ

# Précautions d'emploi à lire avant toute utilisation

### A029401- Pigment-Rouge

#### 1. Conseils d'utilisation

- **Dose recommandée :** 0,01% à 30% dans le maquillage.
- 0,01% à 2% dans les autres produits.
- Conseils d'utilisation : Dispersibilité dans les formulations cosmétiques facilitée grâce à la micronisation
- Conseils de formulation : Insoluble.
- Disperser dans une huile au préalable.
- Ne pas respirer les poussières pour les poudres

## 2. Précautions d'emploi

- Fort pouvoir colorant, opacifie la formule même à faible pourcentage. Notre conseil est de faire des essais préalables.
- Conserver le récipient bien fermé.
- non applicable
- Pour votre sécurité, portez des gants et lunettes de protection.
- Gants
- Selon le Règlement (CE) n°1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, (Pigment+ Rouge) pour un usage comme ingrédient cosmétique comporte les informations suivantes :

DANGER POUR LA SANTÉ HUMAINE/DANGER POUR LA COUCHE D'OZONE.DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT

ATTENTION:,Provoque une irritation cutanée.,Peut provoquer une allergie cutanée.,Provoque une sévère irritation des yeux.,Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.,EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU:,Laver abondamment à l'eau et au savon.,EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX:,Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.,Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.,En cas d'irritation ou d'éruption cutanée:,Consulter un médecin.,Si l'irritation oculaire persiste:,Consulter un médecin.,Eliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux et spéciaux conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.